



ÉCOLE D'ÉTÉ 2007 DE L'ARE

Développement durable dans les Régions d'Europe

Exeter, Devon, Royaume-Uni

du 26 au 31 août 2007

INFORMATIONS PRATIQUES

1. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription suivants s'appliquent à l'École d'été 2007 :

RÉGIONS MEMBRES DE L'ARE

Pour les participants des nouveaux Etats-membres de l'UE et des états non-membres de l'UE :

350 Euros (240 GBP)

Pour les participants des états de l'ancienne l'UE-15, de Norvège et de Suisse

600 Euros (410 GBP)

RÉGIONS NON-MEMBRES DE L'ARE

Pour les participants des nouveaux Etats-membres de l'UE et des états non-membres de l'UE :

400 Euros (270 GBP)

Pour les participants des états de l'ancienne l'UE-15, de Norvège et de Suisse

650 Euros (440 GBP)

Les frais d'inscription couvrent :

- l'hébergement pour les 5 nuits du dimanche 26 août au vendredi 31 août
- les repas
- les transferts sur place
- les documents de travail
- le programme social
- les frais bancaires

2. LE VOYAGE

Les participants sont priés d'organiser leur voyage jusqu'à Exeter. Les frais correspondants sont à leur charge. Des transferts seront organisés le dimanche 26 août et le vendredi 31 août pour les aéroports de Bristol et d'Exeter ainsi que la gare St David's à Exeter. Les horaires des transferts seront établis sur la base des heures d'arrivée et de départ des participants.

Il y a 4 possibilités pour arriver à Exeter :

- (i) par l'Aéroport d'Exeter: <http://www.exeter-airport.co.uk/site>
(L'aéroport d'Exeter est desservi par la compagnie low-cost Flybe (www.flybe.com))
- (ii) par l'Aéroport de Bristol: <http://www.bristolairport.co.uk/>
- (iii) par l'Aéroport de Plymouth et puis par train jusqu'à la gare St David's à Exeter :
<http://www.plymouthairport.com/>
- (iv) par les aéroports de Londres et puis par train jusqu'à la gare St David's à Exeter :
Aéroport de Heathrow: <http://www.heathrowairport.com/>
Aéroport de Gatwick: <http://www.gatwickairport.com/>
Aéroport de Stansted: <http://www.stanstedairport.com/>

Trains: <http://www.firstgreatwestern.co.uk/>

Veuillez noter que les participants sont responsables de l'obtention, le cas échéant, de leur(s) visa(s). Dans ce contexte, le secrétariat de l'ARE peut établir et transmettre les lettres d'invitation nécessaires. Etant donné que les conditions de visa peuvent changer, les participants sont invités à les vérifier soigneusement avant de venir à l'École d'été.

3. HEBERGEMENT

L'hébergement sera fourni pour les 5 nuits du 26 au 31 août (**veuillez noter le changement par rapport aux années précédentes: l'hébergement NE COUVRE PAS la nuit du vendredi**). Les participants seront logés dans différents hôtels à Exeter. La région hôte répartira les participants entre les hôtels selon l'ordre d'arrivée des inscriptions. C'est pourquoi nous vous recommandons de vous inscrire le plus tôt possible. Les participants recevront les détails de leur hôtel une fois leur paiement reçu.

Veuillez noter que l'ARE ne peut pas prendre en charge des invités ou des personnes accompagnatrices. Au cas où les participants se feraient accompagner par des membres de la famille ou d'autres personnes, ils sont redevable de la totalité des frais de participation pour ces personnes supplémentaires.

L'ARE ne peut pas non plus prendre en charge les éventuelles nuits supplémentaires. Toutefois, la région hôte essaiera de réserver ces nuitées pour vous si vous arrivez plus tôt ou partez plus tard. Etant donné que ces réservations se feront en fonction de la disponibilité des chambres, les participants sont invités à indiquer au secrétariat le plus tôt possible leurs besoins en nuitées supplémentaires afin d'éviter toute déconvenue. Le paiement des nuits supplémentaires sera demandé aux participants à leur départ de l'hôtel.

4. LANGUES

Veuillez noter que la langue de travail de l'École d'été sera l'anglais. Dans quelques rares cas, les présentations seront faites en français et simultanément interprétées en anglais.



5. ANNULATION DE LA PARTICIPATION

Pour toute annulation intervenant avant le 1er août 2007, 25% du paiement seront remboursés. Pour toute annulation après le 1er août, aucun remboursement ne sera possible.

6. PAIEMENT

Les frais sont à régler exclusivement par virement bancaire en Euro ou £ sterling. Votre inscription et réservation d'hôtel seront confirmés après réception du paiement. Le montant total devra être transféré au compte bancaire suivant :

| | |
|-----------------------------|---|
| Bénéficiaire | Devon County Council |
| Adresse du Bénéficiaire | Devon County Council County Hall - Topsham Road Exeter EX2 4QW Royaume-Uni |
| Nom et adresse de la Banque | Barclays Bank PLC 3 Bedford Street Exeter EX1 1LX Royaume-Uni Code bancaire: 20-30-47 N° de compte: 10050040 |
| N° IBAN | GB90 BARC 2030 4710 0500 40 |
| Code SWIFT | BARCGB22 |

Veillez indiquer le nom du participant en effectuant le paiement.

7. INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Martin Mühleck
Assemblée des Régions d'Europe
6, rue Oberlin
F-67000 Strasbourg, France
Tél: 0033 3 88 22 74 47
Fax: 0033 3 88 75 67 19
e-mail: m.muehleck@a-e-r.org

